



Plan Communal pour la Biodiversité 2023-2026



14 MARS 2023
Mairie de Chateaufort-les-Martigues
DESP

Contexte

La biodiversité, c'est la richesse des espèces, des écosystèmes, leur diversité génétique et leurs interactions. Au-delà de leur valeur intrinsèque, ces espèces et ces écosystèmes fournissent un nombre incommensurable de services à nos sociétés. Par exemple, les insectes pollinisent nos champs, les milieux humides nous fournissent l'eau potable et limitent les dégâts liés aux inondations, les arbres nous préservent de la chaleur en ville et de l'érosion en montagne, les océans régulent le climat mondial, les mangroves et les dunes nous préservent des tempêtes. Ils sont le fruit de 4,7 milliards d'années d'innovation.

Le constat n'est plus à démontrer : la biodiversité décline au niveau mondial, au niveau national et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas une exception. Les chiffres de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques [IPBES], de l'Observatoire national de la biodiversité [ONB] et de l'Observatoire régional de la biodiversité [ORB], en attestent.

La mobilisation en faveur de la biodiversité trouve un écho favorable aussi bien dans la société que dans la sphère publique. Ainsi, près d'un Français sur quatre juge que l'érosion de la biodiversité est l'un des problèmes environnementaux les plus préoccupants (INSEE, 2017).

Notre commune contribue d'ores et déjà à améliorer la qualité des milieux naturels et agricoles et les potentialités d'accueil de la biodiversité sur leur territoire.

Ainsi, elle s'est investie en faveur de programmes d'amélioration des connaissances et de restauration d'espaces caractérisés par une biodiversité patrimoniale reconnue (opérateurs locaux de sites Natura 2000, gestionnaires de réserves naturelles ou d'espaces naturels sensibles). Elles participent auprès des organismes locaux à la réhabilitation et à la préservation de milieux (porteurs de programmes pluriannuels de restauration des milieux aquatiques ou du bocage, etc.).

Nous avons conscience que des programmes d'ampleur sont mis en œuvre à différents niveaux avec des budgets conséquents, cependant nous souhaitons, à notre mesure et à hauteur de nos moyens, contribuer à l'effort commun de lutte en faveur de la biodiversité c'est dans cette objectif que nous avons réalisé notre Atlas communal de la biodiversité

L'engagement de la France au niveau National

Au niveau national, la loi « Biodiversité » d'août 2016, la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB devenue depuis l'Office français de la biodiversité - OFB), ainsi que l'opportunité offerte par le législateur de constituer des agences régionales de la biodiversité, marquent un point d'étape dans le renforcement de la prise en compte des questions environnementales.

L'article 14 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages institue deux instances nationales aux missions bien distinctes :

- Une instance d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité : le Comité national de la biodiversité (CNB) ;
- Une instance d'expertise scientifique et technique : le Conseil national de la protection de la nature (CNP), dont le rôle et la composition sont renouvelés.

Cet engagement s'est accompagné d'un plan interministériel « biodiversité », lancé en juillet 2018, comportant six axes et quatre-vingt-dix actions.

A l'issue de consultations territoriales et nationales, la première version de la stratégie, comprenant vingt mesures, a été élaborée. C'est à l'occasion d'un comité national, tenu le 20 juillet 2023 au Ministère de la Transition écologique, que celle-ci a été présentée. Si elle est dorénavant mise à consultation des instances, elle a pour ambition d'être complétée puis publiée à l'automne 2023.

L'engagement au niveau Régional

Mise en place de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB)

La SRB a permis, conformément à la Loi pour la reconquête de la Biodiversité et des paysages du 8 août 2016, de donner un cadre d'action partagé avec tous les acteurs du territoire régional pour enrayer le déclin de la biodiversité et ainsi renforcer l'adaptation, le développement et la résilience des territoires face aux changements climatiques. Elle n'a pas de portée réglementaire, mais elle est l'expression de la mobilisation des différents acteurs régionaux. Elle a vocation à créer du lien, à renforcer les initiatives publiques et privées en faveur de la biodiversité et à leur apporter de la visibilité.

En Provence Alpes Côte d'Azur, elle s'articule avec le Plan climat régional "Gardons une Cop d'avance" et la Stratégie nationale pour la biodiversité.

Elle est complémentaire des documents de planification et des stratégies régionales en place (SRADDET, SRDEII, SDAGE...) pour une meilleure cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité.

Lancement de la SRB et ateliers de concertation du 14 avril 2023.

La journée de lancement du 14 avril 2023, présidée par Renaud Muselier, Président de la Région Sud et Christophe Mirmand, Préfet de Région, a rassemblé plus de trois cents acteurs régionaux et locaux représentant de tous types (institutions, collectivités, associations, entreprises, scientifiques, gestionnaires de milieux naturels...).

L'engagement de la Métropole Aix Marseille Provence

La Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité renforcer sa politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

L'amélioration de la connaissance naturaliste en est un préalable indispensable.

L'atlas métropolitain de la biodiversité a été initié en 2018, il a associé les partenaires scientifiques, les agences d'urbanisme et les services de la Métropole, pour répondre à ce défi. Il constitue un état initial de la connaissance de la biodiversité et porte des enjeux prioritaires et partagés d'amélioration de la connaissance et de conservation. Il se décline en plusieurs cahiers et ambitionne une meilleure prise en compte des équilibres fragiles et des enjeux de conservation de la nature dans les différentes politiques sectorielles.

Cette démarche est intégrée à l'Agenda environnemental porté conjointement par le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole.

L'atlas de la biodiversité ne se contente pas de regrouper toutes les données disponibles sur le patrimoine naturel exceptionnel de notre territoire, il est aussi un « outil » pour impulser un nouveau modèle d'aménagement et de développement.

Dans un premier temps, l'atlas s'est concentré sur la biodiversité continentale (terrestre). Les données relatives à la biodiversité marine sont en cours de collecte en vue de la réalisation des premiers inventaires patrimoniaux et des cartographies.

En 2020, l'atlas de la biodiversité est composé de trois cahiers complémentaires.

Le premier, « Une Métropole nature vulnérable », met en lumière la diversité et la richesse du patrimoine naturel du territoire, et ce tout en soulignant sa vulnérabilité au regard des pressions qui pèsent sur sa conservation.

Le deuxième cahier, « Portrait de la biodiversité continentale », dresse un diagnostic de la faune et de la flore du territoire. À l'échelle métropolitaine, près de deux millions de données d'observations issues des bases SILENE-PACA et Faune-PACA ont été exploitées. Cet inventaire révèle la présence de 5 801 espèces connues, dont 436 protégées et 258 menacées de disparition.

Le troisième cahier, « Portraits communaux de la biodiversité », propose un zoom sur les principales caractéristiques de la biodiversité de chacune des quatre-vingt-douze communes de la métropole. Chaque ville, chaque village dispose ainsi de fiches détaillées sur les espèces animales et végétales les mieux représentées sur son territoire. Ces

portraits communaux offrent également une description des milieux naturels d'intérêt écologique ainsi que la carte d'identité de quelques espèces remarquables.

Ces cahiers sont téléchargeables : <https://ampmetropole.fr/atlas-de-la-biodiversite/>
En annexe 1 : la fiche communale de Châteauneuf-les-Martigues avec les préconisations réalisées par les scientifiques en biodiversité terrestre en novembre 2022.

Pourquoi un plan communal pour la biodiversité ?

Un constat général d'érosion de la biodiversité

Depuis plusieurs décennies, les scientifiques et les associations de protection de la nature tirent la sonnette d'alarme sur l'état de la biodiversité et des services qu'elle rend à l'humanité.

Conscientes des enjeux associés à l'érosion de la biodiversité dans notre commune au même titre que dans le reste de la région et du territoire national, de nombreuses collectivités s'engagent dans des démarches actives et concrètes à ce sujet.

Les initiatives se multiplient pour mieux connaître la biodiversité des territoires et l'intégrer ensuite dans les politiques d'aménagement du territoire.

Au vu de cette dynamique, il est apparu nécessaire d'articuler les interventions, les outils et les moyens pour passer à l'action et avancer dans la reconquête de la biodiversité. C'est dans cet esprit qu'a été créé le 1^{er} Atlas communal de la Biodiversité de 2023 à 2024.

Des pressions sur la biodiversité, nombreuses et bien connues

Les activités humaines, les évolutions démographiques, nos modes de production et de consommation sont autant de pressions sur la biodiversité qui participent à son érosion. En pratique, cette dernière est liée :

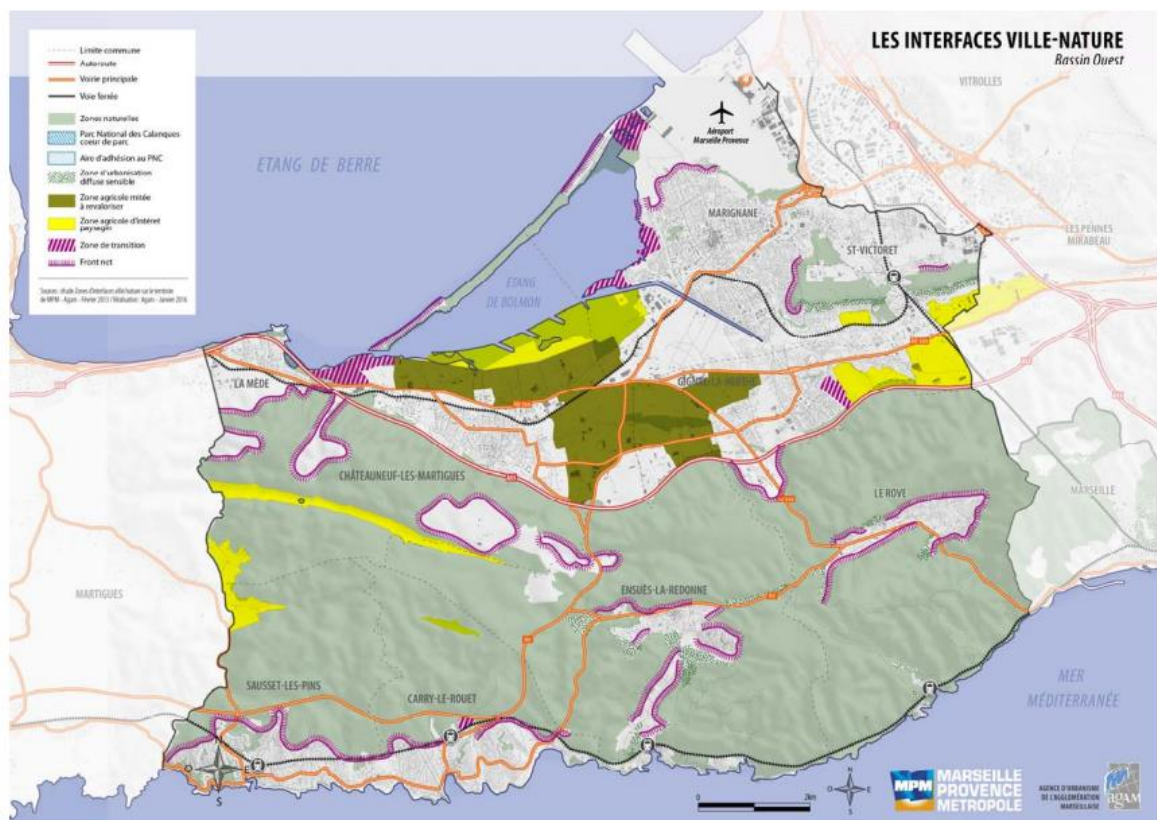
- À la destruction et l'artificialisation des habitats naturels : ces pressions réduisent les milieux de vie disponibles pour les espèces. Sont les plus impactés par cette artificialisation les champs et les espaces naturels.
- À la fragmentation des habitats : cette fragmentation est due à la croissance de l'urbanisation du territoire. Ce découpage de l'espace se traduit par autant de freins à la circulation des espèces et à un isolement des populations végétales ou animales.
- Aux pollutions : lumineuses, de l'air, des sols, des cours d'eau et de l'étang : elles constituent une perturbation de nombreux écosystèmes et un risque pour la santé humaine : érosion et dégradation des sols, eutrophisation des milieux, etc.
- À la surexploitation de certaines espèces terrestres et marines : le rythme d'exploitation est supérieur à la vitesse de renouvellement de leurs populations, ce qui entraîne leur déclin.
- Au développement d'espèces exotiques envahissantes :
Il s'agit d'espèces animales ou végétales exotiques dont l'introduction sur un territoire menace, par son développement incontrôlé, les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.
- Aux changements climatiques : **ils ont des conséquences directes et indirectes sur la biodiversité en contribuant à modifier les conditions de vie des espèces ou à adapter leur mode de vie.**

Des activités humaines tributaires des services rendus par la nature

Quatre grands types de services sont rendus par la biodiversité, la plupart essentiels à la survie des écosystèmes et des sociétés humaines.

- Les services de soutien ou de support.
Ils correspondent aux grands cycles de la vie, cycle du carbone, cycle de l'azote, cycle de l'eau, etc. et à ce titre sont indispensables au fonctionnement des écosystèmes. Ces services permettent par exemple la formation des sols, ou la photosynthèse.
- Les services de régulation : Ces services sont à associer à la contribution des milieux naturels dans la prévention et la gestion des risques. Par exemple, on peut citer le rôle des talus et des haies qui limitent le ruissellement et l'érosion des sols.
- Les services d'approvisionnement : Ils sont sources de production de bois, de nourriture, etc. Ils conditionnent les activités économiques fortement dépendantes de la ressource comme la pêche ou l'agriculture.
- Les services culturels : Ils concernent par exemple des activités indirectes comme le tourisme.

Métropole AMP – PLUi du Territoire MARSEILLE PROVENCE
C.2. – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Méthodologie de notre plan communal pour la biodiversité.

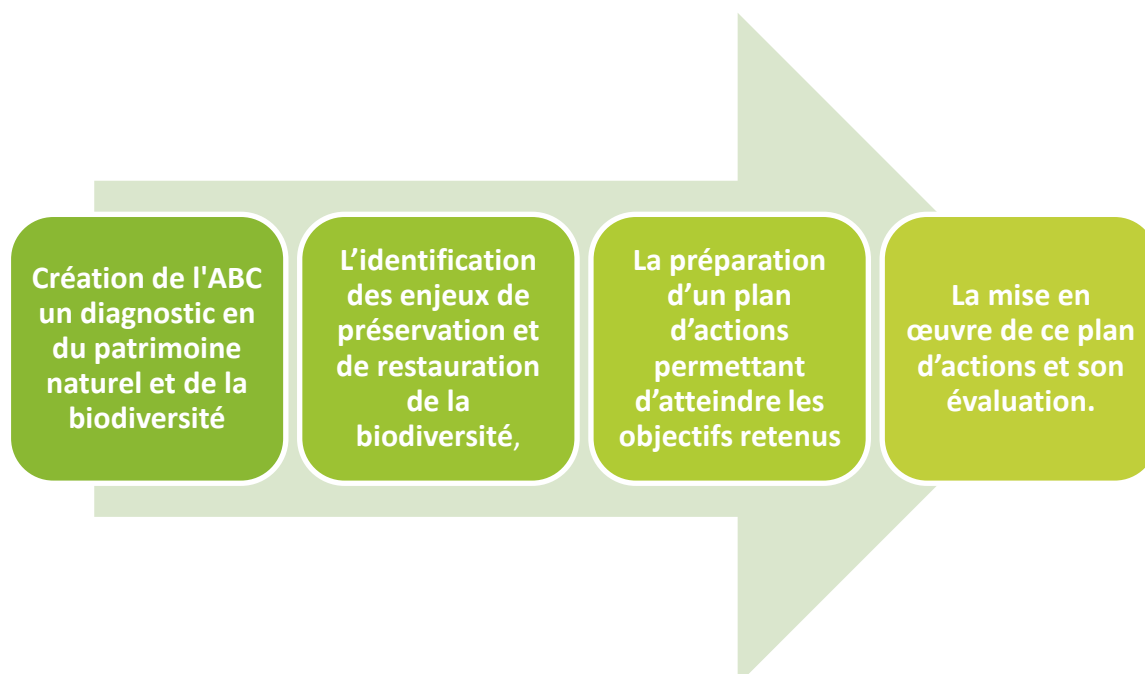
Une dimension transversale et opérationnelle

Un projet communal pour la biodiversité a pour objectif la préservation et la reconquête de la biodiversité, sur l'ensemble du territoire, dans tous types d'espaces (y compris urbains). Il ne se limite donc pas aux milieux naturels patrimoniaux.

Il vise à intégrer la prise en compte de la biodiversité dans tous les domaines d'action potentiellement liés aux espèces et aux milieux naturels. Il se doit d'être transversal, c'est-à-dire intégré dans l'ensemble des politiques publiques ayant un lien avec la biodiversité (gestion et aménagement des espaces publics, urbanisme, agriculture, entretien des accotements routiers, etc.).

Un tel projet suppose d'aller au-delà des seules obligations réglementaires. Il vise à engager une démarche intégrée, fondée sur une approche scientifique et reposant sur une volonté politique.

À partir de là, un projet communal en faveur de la biodiversité consiste en :



Réalisation de la synthèse de l'existant :

Pour le diagnostic nous avons recueilli l'ensemble des inventaires, fiches et atlas réalisés pour notre territoire pour créer notre atlas de la biodiversité.

Inventaires de documents existants :

- **L'Atlas de la biodiversité métropolitain** cahier 1, 2 et 3. Un Atlas de la biodiversité communale (ABC) est une démarche qui permet à une commune, ou une « structure intercommunale », de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel.

- **Les fiches Natura 2000**

Le réseau Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe. L'objectif de la démarche européenne, fondée sur les directives Oiseaux et Habitats faune flore, est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel.

Le maintien ou le rétablissement du bon état de conservation des habitats et des espèces s'appuie sur le développement de leur connaissance ainsi que sur la mise en place de mesures de gestion au sein d'aires géographiques spécialement identifiées, les sites Natura 2000. Le maillage de sites s'étend sur tout le territoire de l'Union Européenne pour une politique cohérente de préservation des espèces et des habitats naturels.

La prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles, ainsi que des particularités régionales : les projets d'aménagements ou les activités humaines ne sont pas exclus dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation des sites.

- **Les fiches SNIEF**

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) sont un outil de connaissance du patrimoine naturel.

Les ZNIEFF sont un inventaire scientifique qui localise et décrit les secteurs du territoire national particulièrement intéressants sur le plan écologique, faunistique et/ou floristique, en distinguant deux types de zones :

- **Les fiches concernant les espaces protégés hors Natura 2000** (annexe 4)

Zonages d'intérêt écologique (hors Natura 2000)

- **Les inventaires de la Flore et de la Faune** réalisés par l'inventaire National du Patrimoine Naturel (Extrait en annexe 5)

L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) est le portail de la biodiversité et de la géo diversité française, de métropole et d'outre-mer. Il diffuse la connaissance sur les espèces animales, végétales et de la fonge, les milieux naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique. L'ensemble de ces données de référence, validées par des réseaux d'experts, sont mises à la disposition de tous, professionnels, amateurs et citoyens.

Ce portail s'inscrit dans le cadre du Système d'information de la biodiversité (SIB) et du Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), et s'intègre dans l'écosystème Naturefrance.

- **Le Plan Local Urbanisme Intercommunal et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) section Châteauneuf-les- Martigues** (Extrait en annexe 6) détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic. Il expose le projet d'urbanisme et définit les orientations générales d'aménagement, d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipement, de protection des espaces et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

- **Le contrat d'Etang et les publications du GIPREB**

Un contrat d'étang est une démarche partenariale visant à mobiliser les acteurs locaux et les partenaires financiers autour d'un projet de restauration écologique pour les milieux aquatiques. Pour l'étang de Berre, cette démarche s'est concrétisée en 2013 par le lancement de la saison 1 puis en 2017 avec la validation de la saison 2 du programme d'actions.

Le contrat d'étang de Berre rassemble et coordonne les actions émanant du territoire pour améliorer la situation de l'étang au regard de quatre axes principaux :

- Retrouver un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques
- Développer les usages contraints par la qualité de l'eau
- Améliorer la gestion des rives
- Réhabiliter l'image de l'étang de Berre

- **La carte ICAIR365**

<https://www.atmosud.org/air-commune/Ville/13026/161521/autre>

Station de mesure de la qualité de l'eau de surface Sandre : service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau Canal de Marseille au Rhône Code Sandre 06080480)

- **Mise en œuvre de la trame verte et bleue dans le cadre du schéma de cohérence territoriale**

Le cahier de concertation n°6 relatif au SCOT de Marseille Provence Métropole présente les notions de « continuités et corridors écologiques », la prise en compte des continuités et corridors écologiques dans les documents d'urbanisme ainsi que la trame écologique qui constitue un élément essentiel de la Trame Verte et Bleue.

Les enjeux de notre plan

L'objectif est donc de maintenir les écosystèmes en bonne santé et de les restaurer lorsqu'ils sont détruits ou dégradés par les activités humaines. L'ensemble de la société doit évoluer, en particulier les responsables publics et porteurs de projets privés.

Les enjeux écologiques de préservation qui sont rattachés à des sites faisant l'objet de mesures de protection, complétées éventuellement par des mesures de gestion portées par des acteurs du territoire à associer à la démarche du projet communal en faveur de la biodiversité.

Les enjeux écologiques de restauration : correspondent ou sont associés à la restauration de stations d'espèces d'intérêt patrimonial connues antérieurement mais aussi à l'amélioration de l'état écologique, leur fonctionnalité.

Les enjeux de sensibilisation/éducation : les actions de sensibilisation, d'information et de mobilisation sont des éléments-clés du projet. Les retours et les bilans des actions engagées dès cette phase, d'une part, et les thématiques sur lesquelles ont été identifiés des enjeux écologiques, d'autre part.

Les enjeux d'amélioration des connaissances : le rassemblement des données existantes et les inventaires menés lors de la réalisation des différents inventaires écologiques constituent un socle majeur de la connaissance acquise.

Les enjeux d'intégration de la biodiversité dans la politique municipale et autres politiques publiques : les politiques publiques qui ont des incidences sur la biodiversité sont nombreuses.

Le croisement des secteurs à enjeux écologiques et des secteurs concernés par l'urbanisation, le développement d'activités économiques ou des infrastructures, etc. permet de mettre en lumière les enjeux d'intégration de la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire.



Structurer un premier plan d'actions sur la base des besoins identifiés :

Notre plan d'action reprend les grands axes du plan biodiversité national, à savoir :

Axe 1 - Reconquérir la biodiversité

Le Plan biodiversité vise à freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et à reconquérir des espaces de biodiversité partout où cela est possible, en ville comme dans les espaces ruraux : sur des friches industrielles, dans les villes denses, à la périphérie des métropoles...

Objectif 1.1 - Développer la nature en ville et offrir à chaque citoyen un accès à la nature

Objectif 1.2 - Déployer les solutions fondées sur la nature pour un territoire en capacité de s'adapter aux changements climatiques

Objectif 1.3 - Limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Axe 2 – Construire une activité communale sans pollution et à faible impact sur la biodiversité

Plan de réduction des produits phytosanitaires et par la Feuille de route pour une économie circulaire et pour répondre à la directive européenne relative aux déchets, le Plan propose une série de mesures permettant de réduire l'ensemble des pollutions (plastique, chimique, lumineuse...).

Objectif 2.1 - Mettre fin aux pollutions plastiques

Le Plan biodiversité fixe un objectif ambitieux de zéro plastique rejeté en mer d'ici 2025.

Objectif 2.2 - Faire de l'agriculture une alliée de la biodiversité et accélérer la transition agroécologique (L'agroécologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement (ex : réduire les émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires) et à préserver les ressources naturelles.

Objectif 2.3 - Réduire les pollutions lumineuses

L'éclairage public et l'illumination des bâtiments perturbent de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux et de chauve-souris.

Axe 3 - Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes

Le Plan biodiversité veut renforcer l'action sur les écosystèmes les plus menacés. Tous statuts confondus, et notamment en assurant la gestion de ces espaces existants.

Objectif 3.1 - Protéger les espèces en danger et lutter contre les espèces invasives

Axe 4 - Connaître, éduquer, former

Pour mobiliser tous les acteurs et tous les citoyens, une explicitation plus claire des enjeux et un meilleur accès à l'information sur l'état des milieux et des espèces et surtout sur les leviers permettant à chacun d'agir à son niveau

Objectif 4.1 - Développer la connaissance sur la biodiversité

Objectif 4.2 - Accompagner l'éducation et la formation à la biodiversité

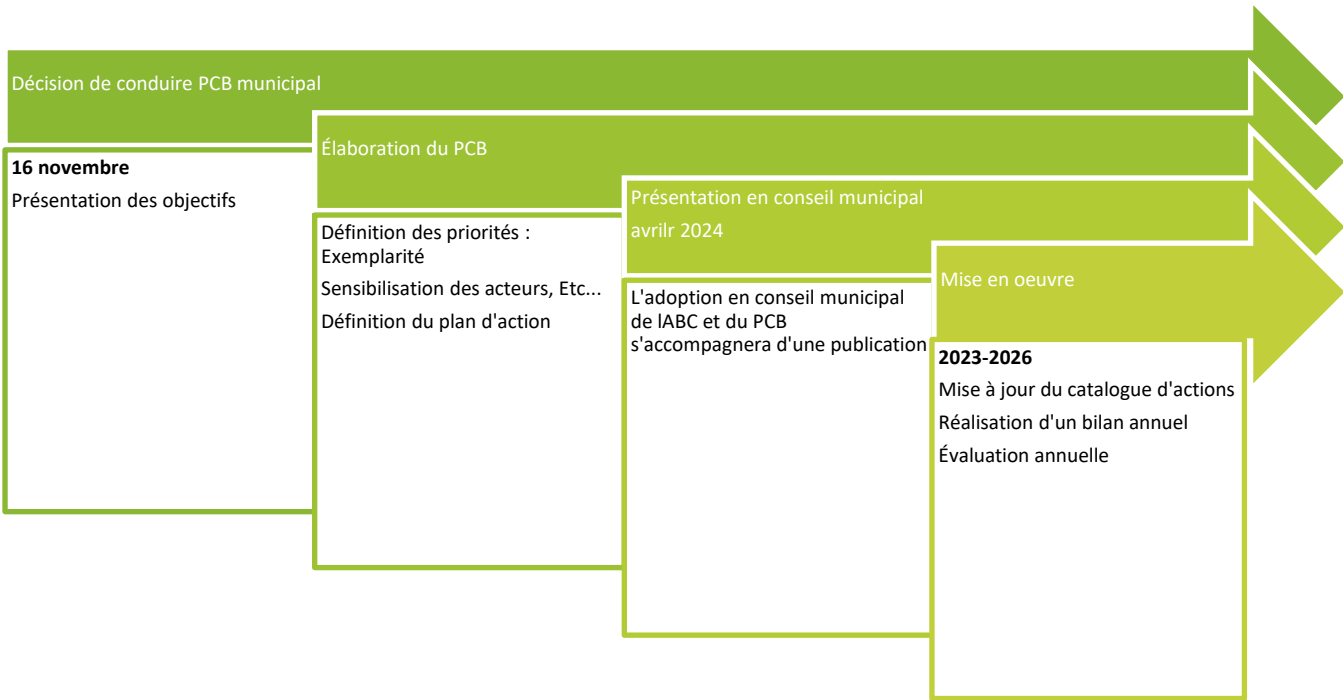
Il s'agit d'essayer de toucher toute la société. Cela passe par un renforcement de l'éducation et la formation à la biodiversité dans les champs scolaires.

Objectif 4.3 - Mobiliser l'ensemble des acteurs à agir

Une évaluation et calendrier Ces actions constituent une feuille de route pour la commune, différents indicateurs ont été définis afin de pouvoir mesurer au fil du temps l'avancement des objectifs.

Cette démarche a pour objectif de s'inscrire dans le temps et se mesurera par les actions déjà réalisées et celles qui seront ajoutées au fil des années.

Annexe 1 Atlas de la biodiversité



Le plan communal de la biodiversité est un document qui doit vivre au fil des années et Être enrichi de nouvelles actions. Il sera présenté au conseil municipal en avril 2024.





Catalogue des actions menées en faveur
de la biodiversité sur la commune de
Châteauneuf-les-Martigues



Catalogue des actions en faveur de la Biodiversité

2023-2026

DESP

1	Protéger et restaurer la nature dans toutes ses composantes				
		1	Gestion différenciée des espaces verts		
			1	Choix des espaces avec différents niveaux de gestion	1.1.1
			2	Zéro phyto	1.1.2
			3	Choix d'espèces endémiques	1.1.3
		2	Protéger les espèces en danger		
			4	Création d'un rucher	1.2.4
			5	Nichoires à mésanges	1.2.5
			6	Nichoires à martinets noirs	1.2.6
			7	Gîtes à chauves-souris	1.2.7
		3	Lutter contre les espèces invasives		
			8	Chèvres divagantes	1.3.8
			9	Frelons	1.3.9
			10	Chenilles	1.3.10
			11	Moustiques	1.3.11
			12	Ambrosie	1.3.12
		4	Lutter contre le morcellement et artificialisation des espaces		
			13	Projet expérimental de désartificialisation de la cour d'école Brossolette	1.4.13
		5	Protection et promotion des semences variées		
			14	Grainothèques	1.5.15
2	Diminuer l'impact du fonctionnement de la commune et des entreprises sur la biodiversité				
		1	Lutte contre les pollutions		
			1	Lutte contre les décharges d'inertes illégales	2.1.1
			2	Lutte contre les dépôts sauvages	2.1.2
			3	Ruines amiantées	2.1.3
			4	Convention avec Wings of Ocean	2.1.4
		2	Plan communal de gestion des déchets		
			5	Création du PCGD	2.2.5
		3	Plan communal de management de l'Energie		
			6	Création PCME	2.3.6
		4	Les économies de la ressource en eau		
			7	Gestion des compteurs et des alertes	2.4.7
			8	Programmation de l'arrosage	2.4.8
3	Connaitre éduquer et former				
		1	Programme école		
			1	Rallye de la lagune	3.1.1
			2	Rallye découverte de la nature	3.1.2
			3	Animation découverte des abeilles	3.1.3
			4	Jardins pédagogiques intergénérationnels	3.1.4
		2	Programme adultes		
			5	Jardins partagés municipaux	3.2.5
		3	Documents biodiversités		
			6	L'Atlas de la biodiversité	3.3.6

Gestion différenciée des espaces verts

Action N° 1.1.1

Contexte :

Depuis plusieurs années nous avons du intégrer plusieurs nouveaux mode de gestion des espaces. La priorité, il y a une dizaine d'année, était le fleurissement et la découverte de nouvelles espèces exotiques. Avec le changement climatique, la disparition des produits phytosanitaires, les restrictions en eau, nous ont conduit à repenser nos modalités de gestion des espaces. La gestion différenciée fait évoluer le modèle horticole standard en intégrant un souci écologique à la conception et à la gestion des espaces verts.

Objectifs:

Entretenir les espaces en fonction de leurs usages et de leurs besoins.
Promouvoir les démarches naturelles dans les espaces verts communaux.
Renforcer la biodiversité.
S'adapter au climat; réduire la production de déchets verts et la consommation d'eau.

Évaluation et Perspectives :

Cette démarche est une démarche collaborative qui a nécessité la formation du personnel.

La planification quotidienne est portée par le service espaces verts.

C'est un projet qui doit se développer au fil des années, et nous devons maintenir une vigilance continue. Les problèmes de sécheresses successives ont fortement impacté notre action .

Une part de notre population est toujours nostalgique du fleurissement par des fleurs annuelles, mais nous continuons à assurer une information continue pour faire mieux comprendre notre démarche.

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Mettre en œuvre une gestion différenciée des espaces verts avec un classement en 6 types d'espaces pour une gestion durable des espaces verts municipaux.

Afin de répondre au mieux à ces nouvelles exigences sans que cela ne soit trop coûteux pour tous, la municipalité a choisi d' adopter un plan de gestion différenciée des espaces publics.

Des actions ont déjà été réalisées.

- La requalification de certains espaces comme la minéralisation des entrées de ville.
- L'utilisation de géotextile et de paillage afin de limiter la pousse d'herbes indésirables.
- L'introduction de plantes méditerranéennes moins gourmandes en eau, ou de plantes vivaces ou encore de couvre-sols.
- Le désherbage manuel et par pulvérisation de produits naturels, comme le vinaigre et le sel.
- Un fauchage ou une tonte annuelle à certaines zones pour conserver une certaine humidité.

C'est une nouvelle approche des paysages naturels.



Personne à
contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:
2020-24
En cours

Label zéro phyto

Action N° 1.1.2

Contexte :

Paris, le 23 juin 2022 – La Loi Labbé permet, au fil de ses différentes étapes, d'éliminer progressivement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques de synthèse dans les espaces verts français. Le 1er juillet 2022 marquera une nouvelle échéance : après les collectivités (en 2017) et les particuliers (en 2019), l'interdiction de l'utilisation des produits phytos s'étend aux professionnels dans l'ensemble des habitations et des lieux à usage collectif ou fréquentés par le public. Une évolution et de nouvelles habitudes à prendre, que les jardiniers-paysagistes sont prêts à accompagner.

Objectifs:

Le Zéro phyto est une évolution de notre manière de gérer nos espaces verts, qui vise à protéger notre santé et à préserver l'environnement, la biodiversité et le vivant, a des conséquences sur l'aspect des jardins : ils sont plus naturels tout en étant toujours aussi esthétiques.

Évaluation et Perspectives :

La qualité de la terre est meilleure et nous ne polluons plus notre environnement. Les abeilles reviennent, les insectes également .

Nous sommes plus respectueux de la terre qui nécessite de moins en moins d'eau.

Une nouvelle végétalisation se développe.

Nous avons signé avec la région le label Zéro phyto

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Réaliser une étude sur l'utilisation des pesticides au sein des espaces verts, leur usage : fréquence, objectif, point positif et négatif. Proposer des solutions alternatives. Expérimenter. Evaluer. Tendre vers un objectif Zéro pesticide au sein des espaces verts. Sans phyto, l'entretien du jardin demande de prendre de nouvelles habitudes et notamment d'y consacrer plus de temps (désherbage manuel ou végétalisation ciblée pour maîtriser la végétation spontanée, par exemple). Cela nécessite aussi d'avoir une bonne connaissance des techniques alternatives existantes pour lutter contre les bio agresseurs et autres parasites, mais également des plantes les plus adaptées au climat et au sol, et donc plus résistantes, celles qui se protègent ou qui attirent les pollinisateurs.

Pour répondre à l'objectif zéro phyto nous avons fait évoluer nos pratiques et découvert de nouvelles méthodes respectueuses de l'environnement.

Utilisation du désherbage thermique notamment.

Création de paillage, de terreau pour amender la terre.



Personne à contacter :

Direction

Environnement et
Sauvegarde des
Populations

Démarrage action:

2020-24

En cours



Choix d'espèces endémiques

Action N° 1.1.3

Contexte :

La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts.

Les collectivités commencent à adopter de plus en plus la flore locale et endémique dans leurs espaces plantés. Ceci par souci de protection de la biodiversité, de protection de la nature et de l'environnement.

Objectifs:

Nous avons choisi de développer les espèces endémiques car elles sont très résistantes aux maladies, aux ravageurs, à la sécheresse. Elles sont peu gourmandes en eau, elles nécessitent moins de main d'œuvre pour leur entretien.

Adaptées à leur environnement elles nécessitent moins de coupes et réduisent ainsi le volume de déchets verts produits.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

- Favoriser l'achat et l'utilisation de végétaux endémiques sur l'ensemble du territoire de la commune, dans le cadre d'une gestion différenciée des espaces verts.
- Identifier les espèces endémiques adaptées à notre sol et notre climat. (Sol calcaires, non acide)
- Faire disparaître les plantes annuelles qui après floraison sont jetées et favoriser les vivaces.
- Remplacer progressivement les plantes et les arbres à pousse rapide par des arbres à pousse lente.
- Associer harmonieusement les plantes endémiques dans les espaces verts pour garder une qualité esthétique des paysages.
- Utiliser les broyats végétaux et la minéralisation comme élément de décors et de contraste.

Évaluation et Perspectives :

Le choix de plantes endémiques a permis de réduire les déchets et la consommation d'eau, pour des jardins plus naturels.

Nous redécouvrons des espèces qui avaient disparus de paysages et favorisons la biodiversité durable.



Personne à contacter :

Direction
Environnement et
Sauvegarde des
Populations

Démarrage action:
2020-24
En cours

Création d'un rucher



Action N° 1.2.4

Contexte :

Ces vingt dernières années les populations d'abeilles ont subi des pertes spectaculaires, jamais observées auparavant.

La commune de Châteauneuf-les-Martigues a décidé de créer un rucher pédagogique.

Objectifs:

Réintroduire des populations d'abeilles en zone périurbaine en leur installant un habitat adapté.

Sensibiliser les enfants et le public sur le rôle des insectes pollinisateurs dans la biodiversité.

Changer le regard sur les abeilles et faire découvrir le cycle de vie de l'abeille et la place du miel dans la ruche



Évaluation et Perspectives :

Au-delà de la production de miel qui est proposé aux enfants en dégustation se sont environs 400 enfants qui visitent le rucher chaque année.

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Mise en place d'un rucher à la Plaine des sports, sur un terrain jouxtant des terrains agricoles en friche, avec un accès facile à l'abri des regards. Installation de différentes ruches, notamment une ruche pédagogique.

Signature d'une convention de partenariat avec une association d'apiculteurs locaux, qui a mis en place le rucher, a introduit les abeilles en garantissant leur suivi sanitaire et a formé du personnel municipal à l'acquisition des techniques apicoles.

Réalisation d'un ensemble d'aménagements par les espaces verts avec la création d'une mare pour garantir un point d'eau, une butte de lavandes, un petit potager, et un abri de stockage.

Participation de nombreuses associations de la ville à la création d'un bois mellifère.

Organisation d'activités pédagogiques pour la découverte du monde des abeilles avec visite du rucher et explications pour les scolaires et le public.



Personne à contacter :

Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:

2020-24
En cours

Les niohirs à mésanges

Action N° 1.2.5

Contexte :

La mésange joue un rôle crucial dans la biodiversité et l'équilibre des écosystèmes.

En France sept espèces de mésanges sont protégées depuis 2009.

Les mésanges sont des prédateurs d'insectes nuisibles, en réduisant la population des insectes ravageurs elles contribuent à maintenir l'équilibre écologique. Bien que leur rôle de pollinisateur est moins connu que celui de abeilles, elles visitent les fleurs à la recherche du nectar et leur butinage favorise la pollinisation croisée.

Grâce à leur consommation de graines de fruits et légumes, elles les dispersent dans leur environnement et contribuent à la régénération des plantes et à la diversité végétale.

La mésange charbonnière est la spécialiste de la chenille processionnaire. Elle est le seul prédateur à consommer tous les stades larvaires de la chenille processionnaire; elle est spécialisée dans le perçage des nids d'hiver où elle peut prélever la totalité des chenilles occupant le cocon. Une famille de mésanges peut consommer cinq cents chenilles quotidiennement.

Objectifs:

Réintroduire, sédentariser et protéger les mésanges

Lutter contre l'invasion des nuisibles de manière écologique et naturelle.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

La ville a associé les enfants du centre aéré, de la médiathèque et du Secours Populaire pour décorer dix niohirs fabriqués par les services techniques, qui ont été installés dans des pins de grandes tailles, bien cachés, pour respecter la tranquillité dont elles ont besoin.

Ce sont au total 36 nids qui ont été posé dans les arbres des parcs communaux.

Évaluation et Perspectives :

La sensibilisation du public est nécessaire. Travailler ensemble pour leur préservation contribue à la santé de notre environnement et à la diversité des espèces aviaires.

Pour l'instant un seul nid est habité mais la réintroduction des mésanges sera un travail de longue haleine.



Personne à contacter :

Direction

Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:

2020-24

En cours

Les nichoirs à martinets noirs

Action N° 1.2.6

Contexte :

Le martinet noir est une espèce menacée, ses populations sont en forte décroissance car les habitats favorables à leur nidification sont de plus en plus rares. Il fait partie des espèces protégées en France et en Europe.

Très commun dans les Bouches-du-Rhône il se reconnaît à ses ballets aériens vertigineux en début des soirées d'été.

Le département des Bouches-du-Rhône est engagé depuis 2021 pour la protection du martinet noir, le dispositif a été ouvert aux communes volontaires par la signature d'une charte de protection.

La commune de Châteauneuf-les-Martigues a signé cette charte en 2024.



Objectifs:

Sensibiliser le grand public, les collégiens, les équipes municipales et les élus à la préservation de la faune, de la biodiversité et faire connaître le martinet noir. Les nichoirs sont une bonne solution pour offrir de nouveaux sites de nidification et espérer la création ou la pérennisation d'une colonie.

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Nous avons bénéficié de 4 nichoirs pour commencer.

Lors d'un webinaire nous avons découvert le mode de vie des martinets, leurs habitudes (niché dans les murs)

Les sanctions en cas de destruction des nids

Et surtout où et comment poser les nids.

Nous travaillons actuellement sur l'installation de nos 4 nids dans un même secteur.

Il faut savoir qu'un martinet consomme 20 000 moustiques moucheron et autres insectes par jour, ce qui en fait un allié de plus dans notre commune dans la lutte contre les moustiques.



Évaluation et Perspectives :

Depuis son déploiement, ce dispositif pour la protection du martinet noir suscite de plus en plus d'intérêt. Nous espérons être les premiers à recevoir une famille de martinets noirs.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2020-24
En cours

Les gîtes à chauves-souris

Action N° 1.2.7

Contexte :

Les chauves-souris jouent un rôle crucial dans notre environnement, en France elles sont protégées par la loi depuis avril 2007, il est interdit de détruire leurs habitats, de les capturer ou de les commercialiser.

Notre commune œuvre pour la préservation des ces précieux mammifères volants.

La chauve-souris joue un rôle très important dans l'équilibre écologique, c'est une prédatrice naturelle. Une seule est capable de manger six cents papillons de chenille processionnaire par heure et trois mille moustiques en l'espace d'une nuit.

Ce sont de redoutables prédatrices, leur présence contribue à limiter les populations d'insectes ravageurs.

La chauve-souris participe à la pollinisation des plantes et à la dispersion des graines. Elle est un maillon essentiel de la chaîne alimentaire, reliant les insectes aux prédateurs supérieurs tels que les rapaces.

Elles sont de moins en moins nombreuses car ne trouvent plus d'habitat à cause de la modification ou la disparition des gîtes naturels.

Objectifs:

Réintroduire, sédentariser et protéger la mal-aimée chauve-souris.

Recenser les sites (grottes, bâtiments, arbres creux ou autres) où elles se réfugient et les cartographier pour mieux les protéger.

Mettre en place des nichoirs

Contenu et mise en œuvre de l'action :

La commune de Châteauneuf a déjà confectionné et installé douze gîtes artificiels pouvant accueillir des Pipistrelles et des Sérotines dans des lieux stratégiques.

Le nombre de nids va se multiplier au fils des mois.

Par ailleurs la diminution du temps d'éclairage public va favoriser la nidification des chauves souris.

Évaluation et Perspectives :

En protégeant les chauves-souris nous préservons l'équilibre écologique et contribuons à la biodiversité locale, il est donc indispensable de continuer à les sédentariser sur notre commune. Un travail sur la Trame noire a été entrepris par la Métropole en 2023 et se poursuit sur 2024.



Personne à
contacter :

Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:
2020-24
En cours

Les chèvres divagantes

Action N° 1.3.8

Contexte :

La commune de Châteauneuf-les-Martigues compte des centaines de chèvres divagantes dans ses collines, qui se reproduisent en nombre chaque année. Leur présence est controversée, elles sont à l'origine de certains accidents de circulation ainsi que de dégâts dans les cultures du vallon de Valtrède. Cependant les plus gros dégâts sont réalisés sur la biodiversité de la zone protégée.

La municipalité s'est vue contrainte de prendre des mesures pour réguler les troupeaux et préserver la biodiversité du massif.

Objectifs:

Réduire leur nombre dans la colline, et réguler leur prolifération.

Éviter au maximum leur divagation sur les routes.

Diminuer l'étendue des nuisances envers la végétation endémique et les cultures locales.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

Bilan d'évaluation du nombre de chèvres.

Publication d'arrêtés pour les autorisations de capture et de mise en enclos.

Achat de divers matériels pour la construction des parcs.

Mise en place de trois parcs de capture sur leurs lieux de passage avec agrainage journalier.

Équipement d'un fourgon pour leur transport.

Prêt d'un enclos pour les accueillir dans de bonnes conditions.

Achat de nourriture pour leur alimentation quotidienne qui est assurée par le personnel du service DESP ainsi que le responsable de la réserve communale.

Contact avec des éleveurs agréés pratiquant l'éco-pâturage et avec les services vétérinaires de la DDPP13.

Procédure de vaccination et d'identification des chèvres avant leur prise en charge par l'éleveur en écopâturage.

Évaluation et Perspectives :

Le trappage est fastidieux mais donne de bons résultats.

Le nombre d'animaux augmente chaque année il faut donc poursuivre la capture pour maintenir un équilibre dans le massif.



Personne à contacter :

Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:

2022

En cours

Les frelons

Action N° 1.3.9

Contexte :

En France, la classification des frelons se limite à deux espèces :

Le frelon européen : Ce frelon mesure en moyenne 20 à 30 mm, son abdomen est d'un jaune vif vers l'extrémité. Le thorax et les pattes de l'insecte sont plutôt noir/ marron.

Le frelon asiatique : Il est légèrement plus petit 17 à 30 mm et se distingue par un abdomen d'aspect plus orangée que jaune vif. Contrairement au frelon européen ses pattes sont de couleur jaune.

Le caractère invasif et nuisible du frelon asiatique est confirmé par arrêté ministériel depuis décembre 2012.

Il est classé dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique sur tout le territoire français qu'il détruit .

Sur la commune de Châteauneuf des nids sont signalés régulièrement mettant en danger les ruches voisines.

Objectifs:

Diminuer la pression de prédation des frelons sur les colonies d'abeilles qui peut provoquer des pertes importantes pour les apiculteurs.

Assurer une intervention efficace et rapide par une équipe de professionnels.

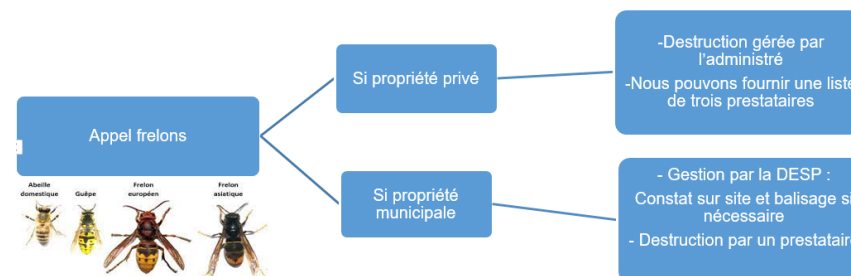
Contenu et mise en œuvre de l'action :

La mission d'intervention sur les sites municipaux est confiée à une société avec laquelle une convention est signée.

Les moyens utilisés dans la destruction de nids de frelons diffèrent selon la situation.

Que le nid soit de la taille d'une balle de tennis ou d'un ballon de basket, uniquement l'utilisation de produits professionnels peut garantir la non persistance des frelons.

Les techniciens viennent à bout de tous les nids, qu'ils soient accessibles ou en hauteur. À ce jour, les meilleures techniques de destruction utilisent une perche télescopique pour injection d'un insecticide spécifique, il faut ensuite descendre le nid et l'éliminer, suivant les pratiques réglementaires en vigueur sur la gestion des déchets.



Évaluation et Perspectives :

La destruction des colonies est la méthode la plus efficace pour diminuer les populations de frelons asiatiques si les nids pouvaient être quasiment tous détectés et détruits avant leur reproduction (octobre).

Notre prestataire est intervenu six fois sur des lieux municipaux en 2023.



Personne à
contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:
2022
En cours

Les chenilles

Action N° 1.3.10

Contexte :

Les chenilles processionnaires du pin sont présentes en quantité considérable dans notre commune. Elles parasitent nos arbres et sont dangereuses pour les animaux de compagnie et les humains avec leur poils urticants.

Les processions sont observées dès le début de l'hiver aux abords des écoles et des espaces publics très fréquentés.

Elles sont classées « nuisibles à la santé humaine », le 27 avril 2022 en France par le Ministère de la santé publique.

Objectifs:

- Protéger la population, les animaux et les arbres,
- Réduire les nids en traitant les sites communaux et les voies publiques,
- Freiner durablement leur propagation en utilisant des moyens respectueux pour l'environnement.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

Les actions mises en œuvre par le service des espaces verts de la commune prennent en compte le cycle du développement des chenilles.

- Pose de 30 pièges à phéromones,
- 50 kits écopièges autour des troncs d'arbres,
- Mise en place de 15 nichoirs à mésanges et de 12 gîtes à chauve-souris sur les sites arborés de pins ou infestés, elles sont nos alliées écologiques de lutte contre les chenilles,
- Échenillage (destruction manuelle des cocons),
- Traitement des arbres du parc municipal avec un bio-insecticide

Ces dispositifs privilégient dans un premier temps les zones à forte densité de population, les cours d'écoles, les crèches, le centre aéré, les parcs et stades, les abords des bâtiments communaux, les rues et avenues bordées de pins et la protection des arbres remarquables.

La participation des habitants de la commune qui signalent la présence de nids au centre de proximité permet d'identifier les zones à surveiller sur la voie publique.

Évaluation et Perspectives :

Les services municipaux ont détruit 526 nids sur la commune entre décembre 2023 et janvier 2024..

Il n'existe aucun moyen de se débarrasser complètement des chenilles, la campagne de traitement est relancée chaque année.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2022
En cours

Les moustiques

Action N° 1.3.11

Contexte :

La commune de Châteauneuf-les-Martigues compte beaucoup de zones humides, véritables nurseries à moustiques, elle fait partie des 23 communes du département incluses dans la zone territoriale de démoustication.

L'arrêté préfectoral en date du 15 mars 2021 définit la campagne de lutte de contrôle de la nuisance liée aux moustiques dans notre département.

Différentes espèces de moustiques sont identifiées et prolifèrent rapidement, le moustique-tigre est une espèce invasive, qui est présent sur l'ensemble de notre région, notre commune est colonisée depuis 2013.

Leurs nuisances envers les riverains s'étale désormais sur plusieurs mois de l'année.

Objectifs:

Lutter contre la prolifération des moustiques.

Évaluation et Perspectives :

Les traitements effectués sont efficaces mais ne perdurent pas car ils sont soumis aux conditions climatiques. L'EID Méditerranée doit intervenir plusieurs fois par an.

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Des stocks importants d'œufs de moustiques (viabiles plusieurs années) sont présents dans les zones humides, le déclenchement du cycle biologique du moustique se fait au contact de l'eau. C'est durant la phase aquatique que la lutte contre les moustiques peut s'opérer, car pour des raisons de maîtrise et d'efficacité, elle ne cible que leurs larves . Pour cela, les zones humides sont surveillées toute l'année par des agents dits « prospecteurs ».

La mission principale consiste à suivre l'hydrodynamique de ces milieux et à caractériser précisément les éclosions larvaires. La décision de traiter repose sur une appréciation fine de chaque situation au regard des différents enjeux et de l'objectif de contrôle de la nuisance liée aux moustiques « ruraux » pouvant se déplacer en zone d'agglomération.

Lorsque le traitement est à la fois nécessaire et propice ,un bio insecticide larvicide, est appliqué par des moyens aériens et/ou terrestres selon les situations et les enjeux environnementaux.

La lutte passe aussi par la sensibilisation de la population à se mobiliser et à adopter des gestes simples de prévention, à ce titre, les locataires, propriétaires et entrepreneurs ont l'obligation de vidanger tout ce qui peut représenter une réserve d'eau dans laquelle les moustiques femelles pourraient pondre.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2022
En cours



L'ambroisie

Action N° 1.3.12

Contexte :

L'ambroisie est une plante opportuniste envahissante dont le pollen est hautement allergisant pour l'homme. Importée d'Amérique du Nord, son aire de répartition augmente d'année en année sur le territoire national.

L'ambroisie à feuilles d'armoise est devenu un sujet de santé publique en France : son pollen, dispersé en grande quantité en fin d'été est très allergisant. C'est l'une des plantes exotiques envahissantes les plus problématiques en Europe, des mesures sont mises en œuvre pour l'identifier et la supprimer.

En plus de ses effets sur la santé elle est une menace pour l'agriculture.

Objectifs:

Réduire sa propagation en menant des actions de prévention, de surveillance et de communication.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

Pour prévenir la prolifération de l'ambroisie quelques mesures sont indispensables :

Une surveillance constante et une tonte régulière des espaces. En cas de présence de celle-ci le signaler aux autorités locales , procéder à un arrachage manuel (avant sa floraison si possible) et sensibiliser ses voisins.

Un référent ambroisie est présent au sein du personnel de la commune de Châteauneuf-les-Martigues.

Évaluation et Perspectives :

Aucun signalement d'ambroisie à Châteauneuf-les-Martigues pour le moment. Nous restons vigilent



Personne à contacter :

Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:

2022

En cours

Lutter contre imperméabilisation des cours d'école

Action N° 1.4.13

Contexte :

La tendance passée a été de supprimer les arbres des cours d'école pour limiter la gestion des feuilles mortes, les arbres anciens ne sont pas remplacés, certains sont accusés de trop attirer les insectes. Il en résulte que les cours d'école ne sont plus ombragées et certaines peuvent devenir de véritables fournaies, avec des températures dépassant les 50°C, température constatée à l'école Féraud Foesser.

Objectifs:

Ramener la nature dans l'enceinte de l'école participe à la lutte contre les îlots de chaleur. En effet, la perméabilisation du sol, autrement dit le retrait du matériau imperméable tel que le béton ou l'asphalte, permettra la plantation de nombreuses plantes et arbustes. Cette couverture végétale, par l'évapotranspiration et l'ombre qu'elle génère, contribuera à réduire les températures estivales au sein de l'école. Les effets délétères des canicules (de plus en plus présentes) et l'installation de climatiseurs (forts pourvoyeurs de gaz à effet de serre) sera ainsi limitée.

Évaluation et Perspectives :

Recherche de financement auprès de l'agence de l'eau et le conseil départemental

Inscription d'un budget de 70 000 euros au budget municipal pour cette expérimentation.

Il est nécessaire d'impliquer les acteurs locaux, de la population (Qui participe ? Comment ?)

Pour que ce projet voit le jour il doit être coconstruit avec les utilisateurs

Contenu et mise en œuvre de l'action :

C'est sur cette base que nous avons réfléchi à l'aménagement d'une cour qui pourra accueillir plusieurs activités au choix :

- Une zone de découverte des matériaux ;
- Un espace de jeu ;
- Des îlots de fraîcheurs ;
- Un potager ;
- Un récupérateur d'eau ...

Les espaces doivent être adaptés aux enfants en termes de matériaux, mobiliers et végétaux afin d'éviter les intoxications, les blessures, etc. Les différentes zones doivent également avoir été étudiées au préalable afin de ne pas gêner la surveillance des enfants : éviter notamment les « angles morts », non visibles depuis les points de surveillance définis par les personnels enseignants et périscolaires.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2020-24
En cours

Contexte :

La grainothèque est un outil qui permet l'échange continu de semences hors du système marchand. Une grainothèque peut s'installer dans des endroits variés (bibliothèque, commerces, écoles, locaux associatifs, jardins collectifs...) et s'accompagne de documents sensibilisant le public à la question des semences et permettant un usage pertinent de celles-ci. Elle peut se présenter sous plusieurs formes et ainsi s'adapter à son environnement.

Initiée en 2019 au sein de la médiathèque de Châteauneuf-les-Martigues, elle a pour but de favoriser les échanges de graines entre usagers et de les encourager au jardinage.

Objectifs:

Jardiniers en herbe ou confirmés, usagers de la médiathèque de Châteauneuf-les-Martigues ou pas, la grainothèque permet d'échanger des graines sèches, en libre-service basé sur le troc, afin de préserver la biodiversité et favoriser l'autonomie alimentaire. Elle permet aussi de créer des opportunités de partage de savoirs et de pratiques mais aussi d'échanges autour d'un intérêt commun.

Évaluation et Perspectives :

La grainothèque permet de sensibiliser le plus grand nombre sur l'importance de la liberté de produire et d'échanger ses semences. La réappropriation par les citoyens des semences, des savoirs et savoir-faire liés à la nature pour une prise de conscience écologique globale.

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Basée sur le troc, elle se remplit et se vide selon les graines que déposent ou prennent (deux actions pas nécessairement simultanées) les utilisateurs. Cette notion d'échange (et non pas de gratuité) est nécessaire au bon fonctionnement et à la pérennisation de l'outil grainothèque.

Le fonctionnement au sein de notre médiathèque est le suivant:

- Vous pouvez prendre la variété de graines désirée dans la limite de deux sachets maximum, en échange (mais pas forcément en même temps) vous versez une variété de graines dans les sachets prévus à cet effet que vous déposez à l'accueil auprès des bibliothécaires.
- Les graines doivent être bio et sèches, provenant de plantes potagères, d'aromates ou de fleurs.
- Vous devez indiquer sur le sachet : la variété, la date de la récolte, la période de plantation si vous la savez ainsi que votre nom et prénom.

Des fiches conseils sont élaborées après chaque don de nouvelles graines et des ouvrages qui s'y rapportent sont mis à disposition.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2020-24
En cours

Le rallye de la lagune

Contexte :

Le service GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) de la Métropole organise des parcours découverte pour les élèves des écoles élémentaires de la commune sur le vaste site du Barlatier.

Objectifs:

Découvrir le site, sa biodiversité, sa faune et sa flore.

Permettre aux enfants de connaître les différents milieux de leur environnement.

Sensibiliser les enfants à la préservation de l'environnement et à la biodiversité endémique.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

Lors de ces journées, les classes sont divisées en deux groupes.

Un parcours s'étend de Patafloux à l'observatoire aux oiseaux, un autre longe le bord du canal du Bolmon et la pinède.

Les enfants peuvent ainsi découvrir et observer toutes les espèces, faune et flore présentes.

Dans l'observatoire ils apprennent à manipuler les jumelles qui leur permettent de voir toutes les sortes d'oiseaux présents, qu'ils comparent ensuite avec les explications affichées dans la cabane.

Zone d'hivernage et de repos de nombreuses espèces en cours de migration dont une quarantaine niche et se reproduit au Bolmon.

On y découvre également de nombreux insectes et reptiles, ce lieu est enrichissant, magique et instructif.

Dans la pinède et au bord du Bolmon la faune et la flore sont différentes en fonction de la saison. Au printemps les pelouses sèches sont parsemées d'orchidées variées (21 espèces), de nombreux reptiles (le lézard ocellé ou la tarente de Mauritanie) se prélassent au soleil et des taureaux de Camargue pâturent dans leur enclos.

Évaluation et Perspectives :

Cette animation pédagogique et ludique rencontre un franc succès auprès des scolaires qui découvrent la faune et la flore de ce site surnommé à juste titre « Petite Camargue ».

La programmation est déjà établie pour cette année .

Action N° 3.1.1



Personne à
contacter :

Direction

Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:

2020-24

En cours

Les rallyes découverte de la DESP

Action N° 3.1.2

Contexte :

Dans le cadre du programme d'animations scolaires et périscolaires , la Direction Environnement et Sauvegarde des Populations organise des rallyes découverte destinés à des classes élémentaires.

Le premier, en 2022 au Vallon du Saut, s'intitulait « Découverte des métiers de la forêt » le succès de celui-ci a encouragé le service DESP à renouveler cette action.

Le deuxième, en 2023 sur le site du Barlatier « Découverte des métiers et activités liés à la nature ».

Un troisième est en cours d'élaboration et aura lieu également au Barlatier le 16 et 17 mai 2024.

Objectifs:

Sensibiliser les écoliers aux différentes activités liées à la nature, à la préservation de l'environnement et à la biodiversité endémique.

Les faire participer à des démonstrations de professionnels ou de bénévoles passionnés.

Leur faire découvrir la richesse des milieux naturels protégés qui les entourent pour mieux les respecter.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

Tout au long du parcours les enfants sillonnent le site, étape après étape, pour y découvrir la faune et la flore en allant à la rencontre de professionnels ou de bénévoles : Forestiers sapeurs, agents du conservatoire du littoral, chasseurs, sapeurs-pompiers, bénévoles de la Réserve Communale de Sécurité Civile, apiculteur, etc...

Invitation des différents partenaires participant à ces journées.

Choix et repérage des lieux , réflexion sur la praticité du parcours choisi et balisage de celui-ci par un affichage des logos des différents intervenants.

Élaboration de fiches qui déterminent le sens du parcours de chaque équipe, en répondant à des énigmes sur les activités représentées.

Remise d'un diplôme à chaque classe à la fin de leur parcours.

L'organisation de ces rallyes débute en janvier pour deux journées au printemps.

Travail en collaboration avec plusieurs services municipaux.

Évaluation et Perspectives :

Ces rallyes pédagogiques et ludiques ont été des réussites.

Voici le ressenti d'une enseignante: « Le rallye de la forêt a permis de compléter les notions abordées en géographie, en mathématiques et en EPS lors de la pratique de la randonnée en colline. Je réitère l'année prochaine c'est sûr! »



Personne à
contacter :

Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:

2020-24
En cours

Animations découverte des abeilles

Contexte :

Ces vingt dernières années les populations d'abeilles ont subi des pertes spectaculaires, jamais observées auparavant.

La commune de Châteauneuf-les-Martigues a décidé de créer un rucher pédagogique. Au-delà de la création du rucher, nous avons souhaité que chaque enfant de la commune puisse découvrir l'univers des abeilles

Objectifs:

Faire découvrir la place des abeilles dans notre quotidien

Identifier les besoins et l'habitat des abeilles

Faire le lien entre abeilles et miel



Contenu et mise en œuvre de l'action :

L'animation est composée de 4 ateliers

Les 2 classes qui arrivent en simultanée sont divisées en 4 groupes

- Un groupe est dirigé vers le rucher après avoir été habillé en tenue d'apiculteur
- Un groupe bénéficie d'une exposition interactive ou sont présenter les outils des apiculteurs et le cycle de vie de l'abeille
- Un groupe va dans un atelier où il vont pouvoir déguster le miel produit sur place avec une lecture interactive d'un conte
- Un groupe va dans un atelier de fabrication d'objets : Marques pages, bagues etc.. En forme d'abeille.

Un chalet en bois les accueille où le changement de tenue peut être effectué, la matinée est très intense.

Les animations se déroulent au printemps .

5 services municipaux (Environnement, animation, pôle culturel, installations sportives et espaces verts) et 2 apiculteurs contribuent à la réussite de cette animation.

Évaluation et Perspectives :

Ce sont environ 400 enfants qui découvrent le site chaque année

Action
N°3.1.3



Personne à
contacter :

Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:

2019

En cours

Les jardins pédagogiques intergénérationnels

Action N° 3.1.4

Contexte :

Le jardin intergénérationnel a pour vocation de rapprocher les générations. Il fonctionne grâce à l'implication de nombreux bénévoles seniors qui ont à cœur de transmettre leurs savoir-faire aux enfants des écoles inscrites dans le dispositif.

Les jardins se multiplient sur notre commune. Créer un jardin c'est créer un espace partagé de détente et de convivialité. C'est aussi encourager les liens intergénérationnels et la transmission des savoirs. C'est favoriser l'insertion et l'inclusion sociale par des activités destinées à retrouver confiance en soi.

Objectifs:

- Ouvrir les liens sociaux avec l'extérieur et tisser des liens intergénérationnels avec les aînés,
- Reconnaître les fruits et légumes de saison,
- Observer et connaître les insectes des potagers et des fleurs,
- Manipuler les matières naturelles comme la terre, l'eau, les graines et les plantes,
- Partager du temps et des savoirs avec les seniors.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

La mise en place du projet s'est fait en collaboration entre la Maison des Aînés, les écoles maternelles (Féraud Foesser, Curie, Wax), la crèche des Oisillons et le service espaces verts de la commune.

L'achat de matériel de jardinage.

Le projet pédagogique a vu le jour en mai 2022 avec un atelier plantations.

Différents bacs ont été réalisés : bacs à fleurs, bacs d'aromatiques (menthe, thym, romarin, sauge, estragon et verveine), bacs de légumes (tomates cerise et radis).

Les enfants arrosent et entretiennent les bacs tous les jours.

Sur 2023 et 2024 toutes les écoles bénéficieront de cette activité, le nombre de seniors volontaires ne cesse d'augmenter.

Évaluation et Perspectives :

Les enfants et les seniors ont été conquis par le contact lié à cette activité.

Un planning a été établi, les intervenants se déplacent une fois par semaine jusqu'à fin juin dans les écoles et fin juillet à la crèche.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2020-24
En cours

Les jardins partagés municipaux

Action N° 3.2.5

Contexte :

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des jardins partagés est devenue municipale.

La Direction Environnement et Sauvegarde des Populations est en charge de celle-ci.

Objectifs:

Permettre aux habitants de la commune n'ayant pas de jardin personnel de pouvoir bénéficier d'un espace à cultiver, tout en faisant partie d'un collectif favorisant les échanges.

Contribuer au maintien de la biodiversité grâce aux plantations qui s'y trouvent, par exemple les lavandes, les framboisiers, les plantes aromatiques qui forment un oasis pour les insectes et les haies de cannes de Provence qui permettent de développer une microfaune.



Évaluation et Perspectives :

Ces deux années de gestion municipale des jardins ont un bilan très positif. Les 36 jardins sont attribués et il y a en permanence une liste d'attente.

Le règlement ainsi que les règles d'environnement sont respectés. La communication entre les adhérents et le service DESP est régulière, qu'il s'agisse d'informations partagées ou de remontées d'incidents nécessitant une intervention.

Les jardiniers prennent plaisir à cultiver leur parcelle, et la commune est encouragée à poursuivre cet engagement environnemental et solidaire qui lui tient à cœur .

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Le dossier de candidature au jardin est étudié par la commission d'attribution des jardins partagés.

Les bénéficiaires s'engagent à respecter le règlement intérieur voté en conseil municipal, et s'acquitter du loyer de leur parcelle ainsi que de leur consommation d'eau.

Une ou deux journées de travaux collectifs sont organisées pour l'entretien des espaces communs, auxquelles les jardiniers se doivent de participer. Le règlement intérieur a été rédigé avec les jardiniers.

Chaque parcelle dispose d'un cabanon et d'un compteur d'eau indépendant.

Le jardinier est libre de la clôturer en respectant l'harmonie du lieu, À l'entrée du terrain se trouvent des toilettes sèches collectives, qui respectent l'éthique environnementale des lieux.

Un composteur collectif et des composteurs individuels sont mis à disposition pour les déchets verts des jardins.

Le service des espaces verts intervient pour l'apport de fumier mis à disposition et le prêt de matériel lors des journées d'entretien.

Les services techniques gèrent certaines interventions (réparation du portail, vidange des toilettes sèches par exemple).



Personne à contacter :

Direction

Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:

2024

En cours

L'Atlas de la biodiversité

Action
N°3.3.6

Contexte :

Aujourd'hui, le rythme d'extinction des espèces est 100 à 1000 fois supérieur au rythme naturel constaté lors des 10 millions d'années passées. Au cours du siècle écoulé, deux espèces de vertébrés ont disparu chaque année en moyenne sur Terre, soit plus de 200. La biodiversité se meurt en silence.

La biodiversité nécessite la prise en compte du rôle de l'homme, soit en terme de dépendance directe (pour ses ressources biologiques, pour ses ressources alimentaires), soit en terme de dépendance indirecte par rapport aux services écologiques que rend la biodiversité (interférence avec les climats, bien-être que procure la nature...).

Enfin, de plus en plus de scientifiques essaient de restituer la biodiversité avec un point de vue environnemental plus global. Cela demande une intégration de la biodiversité dans tous les débats des problèmes de société.

Objectifs:

- Faire un inventaire des milieux et des espèces vivant sur notre commune
- Connaître et faire connaître la richesse de notre territoire
- Valoriser notre environnement pour mieux le protéger
- Recenser les espèces locales en voie de disparition

Évaluation et Perspectives :

La première mouture de l'atlas a été finalisée et sera présentée à la commission environnement le 12 mars prochain, suivra le conseil Municipal. Ce document sera enrichi au fil des années par la connaissance de tous les acteurs de l'environnement

Contenu et mise en œuvre de l'action :

- Inventorier toutes les ressources disponibles dans un fichier
- Catégoriser chaque espèce
- Les inventorier
- Identifier leur niveau d'implantation
- Identifier leur fragilité
- Créer un document de synthèse

Ce document permettra de poser les bases de notre premier Plan communal de la biodiversité.

Nous n'avons pas abordé les milieux aquatiques car le Gipreb réalise actuellement un atlas de la biodiversité de l'Etang de Berre.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2023-24
En cours

Lutte contre les décharges d'inertes illégales

Action N° 2.1.1

Contexte :

Pendant plusieurs décennies, notre commune a été victime de dépôts illégaux dépôts sauvage de déchets inertes, une décharge clandestine et une décharge d'inertes illégale (non déclarée en ICPE)..

Des zones naturelles ont été englouties sous des tonnes de déchets

Objectifs:

Fermeture de la décharge d'inertes illégale de Patafloux.

La reconnaissance du préjudice écologique pour la décharge route du Jai

Mettre fin au décharges illégales pour protéger notre environnement.

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Fermeture de la décharge par arrêté municipal

Cette fermeture s'est accompagnée d'une information sur la gestion des déchets du bâtiments

Réalisation d'une expertise juridique afin d'évaluer le préjudice causé sur ce terrain pour assurer la mise en œuvre des mesures de réparation de l'environnement.

Le Maire de notre commune a saisi le tribunal correctionnel pour une demande de réparation du préjudice écologique résultant d'une décharge illégale en milieu naturel.

Évaluation et Perspectives :

- La décharge d'inertes illégale a été fermée début 2015 par arrêté du Maire.
- Sur le principe "pollueurs-payeurs", le tribunal correctionnel de Marseille a reconnu le préjudice écologique subi par la commune de Châteauneuf-les-Martigues après des années de dépôts sauvages par des entreprises de BTP. C'est une décision historique. "C'est une belle victoire », s'est réjoui le Maire de Châteauneuf-les-Martigues, c'est la première en France pour une commune et on compte là-dessus pour pouvoir l'appliquer sur les déchets sauvages".

Pendant des années, les sociétés familiales de BTP Palomarès ont déversé leurs gravats sur une ancienne carrière, au lieu dit La Glacière en toute impunité. Du bois, du fer, des pneus... de l'amiante aussi. 100.000 mètres cubes ont été déversés selon Roland Mouren qui s'est saisi du problème dès son élection en 2014.

Les pollueurs, personnes physiques et morales, ont été condamnés au pénal en première instance, puis en appel fin 2019, à des peines allant d'amendes avec sursis à 6 mois de prison ferme et 20.000 euros d'amende. Avec ce jugement au civil rendu le 21 janvier, c'est une nouvelle étape qui est franchie.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2022
En cours

Lutte contre les dépôts sauvages

Action N° 2.1.2

Contexte :

Depuis la fermeture des décharges d'inertes illégales et la fermeture de la déchetterie aux entreprises, des entreprises et des particuliers peu scrupuleux déchargent leurs déchets au bord des voiries et dans les espaces naturels.

Les dépôts sauvages polluent et défigure notre commune et les zones naturelles.

Objectifs:

Lutter contre les dépôts sauvages et identifier les pollueurs.
Impliquer les citoyens dans la lutte contre les dépôts sauvages

Évaluation et Perspectives :

Un suivi continu des nouveaux dépôts demande un engagement permanent de la commune. Plusieurs contrevenants ont été identifiés et sanctionnés.

Le système de camera permet d'identifier les pollueurs cependant le travail ne s'arrête jamais et la gestion de ces déchets coûte toujours plus cher à la commune.

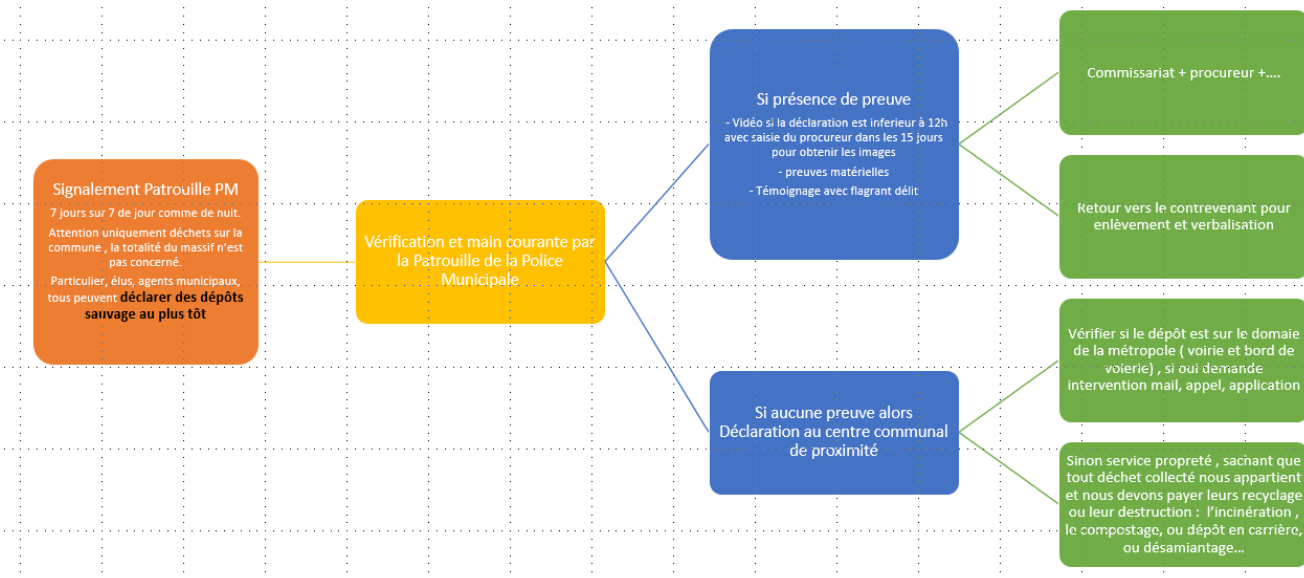
Contenu et mise en œuvre de l'action :

Travailler avec l'ensemble des acteurs pour réduire les dépôts sauvages.

Mettre en œuvre des procédures qui permettent de poursuivre les contrevenants.

Faire procéder à l'enlèvement des dépôts, un dépôt en entraînant souvent un autre.

Procédure en cas de dépôt sauvage de déchets sur la commune



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2022
En cours

Ruines amiantées

Action N° 2.1.3

Contexte :

La législation française oblige les propriétaires à respecter un délai maximum de 36 mois pour réaliser les travaux de désamiantage.

Sur le Lido du Jaï une zone naturelle protégée par le conservatoire du littoral des ruines amiantées ont été identifiées. Ces déchets polluent la zone naturelle.

Les propriétaires depuis longtemps disparus, ils ne restent que ces ruines qui défigurent le paysage et représentent un danger pour la faune et la flore sauvage.

Objectifs:

Démolir les ruines amiantées de la zone naturelle et traiter les déchets.

Rendre cet espace à la nature



Contenu et mise en œuvre de l'action :

Rencontre des partenaires Métropole et conservatoire du littoral pour la mise en œuvre de l'action.

Constat des moyens pouvant être mis en œuvre par la municipalité et ceux de nos partenaires.

Repérage sur le site.

Début du chantier : novembre 2022

La Direction des Services Techniques s'est occupée de l'enlèvement des encombrants sur le site: Ruine de 30 m², tôles amiante, gravats, poutres en bois, déchets divers.

La mise en décharge a été assurée par une société de désamiantage.

La commune a travaillé avec le Conservatoire du littoral et Gemapi pour la protection de l'environnement mais la municipalité en engagé l'ensemble des travaux en son nom.

Évaluation et Perspectives :

L'ensemble des techniciens a été d'une réelle efficacité.

Le bilan en est ressorti positif, cet espace a été rendu à la nature.

Toujours faire appel à un professionnel car l'amiante est un produit dangereux et les maladies de l'amiante se déclarent jusqu'à 30 ou 40 ans après une exposition.



Personne à
contacter :

Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:

2022

En cours

Convention Wings of the Ocean

Action N° 2.1.4

Contexte :

Fondée en 2018 Wings of the Ocean (WOTO) est une association qui lutte contre la pollution plastique dans le but de préserver le vivant. Suite à une première intervention en 2020 nous avons poursuivi la collaboration sur différentes actions de tri des déchets.

Objectifs:

Dépolluer le secteur des bords de l'étang.
Créer une collaboration durable avec WOTO.
Mettre en œuvre des actions de collecte des plastiques.



Contenu et mise en œuvre de l'action :

Préservation du patrimoine municipal.
Surveillance et entretien du terrain.
Collaboration avec WOTO sur la dépollution et le tri sélectif des plastiques sur notre territoire et les plages en particulier.
Participation aux actions de WOTO. Rester en contact avec le partenaire et assurer la publicité locale de l'association.

L'association est autorisée à maintenir sur site à l'année ses caisses de tri sélectif (en bois de 4 m destinées au tri) ainsi qu'une pergola en bois de 10 m², à la condition d'entretenir le site et de le vider de ses déchets.

Mise en place d'un centre de tri mobile.



Évaluation et Perspectives :

Nous avons passé une convention et nous développons une action continue sur le site.
Mise en place d'un projet annuel avec WOTO.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2022
En cours

Création du Plan Communal de Gestion des Déchets

Action N° 2.2.5

Contexte :

Aujourd'hui, nous produisons 355 millions de tonnes de déchets par an en France. Chaque français produit 590 Kilos de déchets ménagers par an. Quels que soient leurs natures (gravats, électroménager, alimentaires, déchets verts...), les déchets polluent les eaux et les sols.

Notre mode de vie actuel fait déborder les poubelles. Les déchets ménagers, ceux des bureaux, des commerces, des parcs et jardins sont un gâchis de ressources. Leur traitement est coûteux (collecte, recyclage, incinération, enfouissement...). Les services municipaux n'y échappent pas.

La gestion des déchets est un enjeu majeur pour la préservation de l'environnement et la santé publique.

Objectifs:

Le plan communal de gestion des déchets est un outil de planification stratégique et opérationnel visant à améliorer les performances de la commune dans le domaine de leur traitement.

- Eviter la production de déchets et leur offrir une transformation adaptée, le cas échéant, de sorte qu'ils ne soient pas rejetés dans la nature et ne polluent pas les sols et l'eau. De plus, en les valorisant, cela leur confère à nouveau un statut de ressource,
- Sensibiliser à la réduction des déchets pour faire évoluer les comportements,
- Valoriser la ressource « bio déchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire,

Évaluation et Perspectives :

Le PCGD a été validé conseil municipal
le 16 décembre 2023.

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Identification des D.A.E (Déchets de l'Activité Economique) de notre commune. Les DAE produits par les services municipaux de la commune de Châteauneuf les Martigues :

Chaque service peut produire différents types de déchets

Faire un point sur le cadre législatif de l'obligation de gestion des déchets.

Faire un inventaire des actions réalisées, en cours ou à venir sur les 3 prochaines années.

Ce document doit être un document vivant, il a été présenté en commission environnement, puis au conseil municipal, il sera amendé de tous les nouveaux projets en matière de gestion des déchets.

Axe 1 : Réduire la production de déchets

Axe 2 : Les déchets collectés et triés

Axe 3 : Réutilisation et lutte contre l'obsolescence

Axe 4 : Communication et animations

Axe 5 : Lutte sur le volet juridique



Personne à
contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage
action:
2022
En cours



Création du Plan Communal de management de l'énergie

Action N° 2.3.6

Contexte :

Dans un contexte d'urgence écologique et de crise énergétique, la commune de Châteauneuf-les Martigues met en œuvre un plan d'actions volontariste. Certaines de ces mesures sont déjà engagées et seront accélérées, d'autres seront généralisées.

Nous avons œuvré depuis plusieurs années sur la réduction de la consommation des flux sur notre commune. Aux enjeux climatiques bien connus aujourd'hui, s'ajoute depuis quelques mois l'augmentation massive des prix de l'énergie due au contexte géopolitique et économique. La conjonction de ces facteurs se traduit par une augmentation des prix de l'énergie (gaz, pétrole, électricité) à des niveaux sans précédent.

Objectifs:



© Association négaWatt - www.negawatt.org

Contenu et mise en œuvre de l'action :

Analyse des consommations
Identification du cadre législatif
Identification des grands plans de lutte pour la réduction des consommations
Identifications des actions réalisées, en cours, ou à mettre en œuvre
Classer les actions autour de 4 grands axes de travail.
Rédiger le document
Présentation à la commission environnement
Présentation en conseil Municipal

Axe 1 : Les Audits
Axe 2 : Les actions
Axe 3 : Les investissements
Axe 4 : La gestion des flux

Évaluation et Perspectives :

Le PCME a été voté le 16 décembre 2023. C'est un document vivant qui va évoluer sur les 3 prochaines années.



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2024
En cours

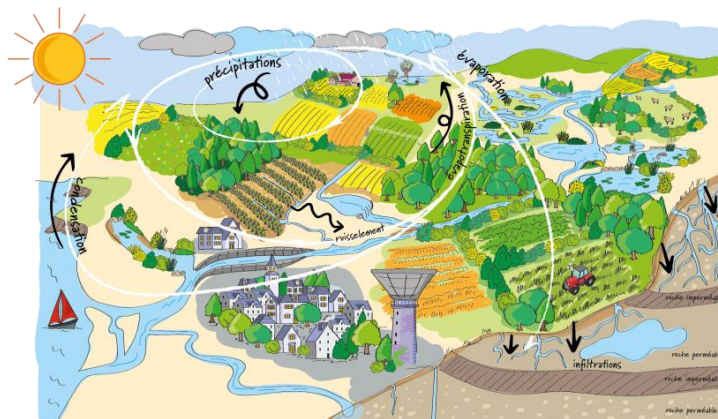
Gestion des compteurs et des alertes

Action N° 2.4.7

Contexte :

La compréhension du cycle de l'eau et de l'interdépendance entre eau, sols et paysages, permet de saisir les notions de circulation des espèces, d'infiltration des eaux, de dépendance à la ressource...

La gestion de l'eau est un enjeu indispensable dans le travail entrepris sur la préservation des milieux. C'est dans ce cadre que nous avons souhaité assurer la gestion de l'eau potable par la gestion des compteurs et les alertes.



Objectifs:

Réduire notre consommation d'eau par un système de gestion des compteurs et des alertes.

S'assurer qu'il n'y est pas d'anomalie sur le réseau : surconsommation, fuite, mauvais usage etc...

Contenu et mise en œuvre de l'action :

- Identifier sur facture le point de livraison, La commune gère près de 270 compteurs d'eau,
- Se rendre sur place pour vérifier la présence du compteur,
- Enregistrer les coordonnées GPS,
- Vérifier l'alerte (pourquoi, comment et où ?)
- Mettre en œuvre une procédure de résolution des anomalies dans un minimum de temps.

Évaluation et Perspectives :

La gestion des compteurs et des alertes est chronophage, répétitif et minutieux, mais il est essentiel.

Par ailleurs la commune a dû éliminer des compteurs qui n'avaient plus lieu d'être. Depuis que les alertes sont mises en place les problèmes peuvent être réglés plus rapidement et efficacement.



Personne à contacter :
Direction

Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2022
En cours

Programmation de l'arrosage

Action N° 2.4.8

Contexte :

En réduisant notre consommation d'eau domestique, nous réduisons les besoins en énergie des infrastructures nécessaires au traitement de l'eau douce. Du puisage de l'eau au traitement des eaux usées en passant par le traitement de potabilisation, de grande quantité d'énergies sont nécessaires. A cela, il faut rajouter que certaines étapes du traitement de l'eau peuvent nécessiter des produits chimiques et des produits nocifs pour l'environnement.

Economiser l'eau et éviter son gaspillage est donc bien un acte écologique en faveur de la planète et de la vie qu'elle abrite. Il existe plein de manières d'économiser l'eau.

La préservation des ressources en eau est un enjeu dans beaucoup de collectivités dont la commune en fait partie.



Objectifs:

- Préserver la biodiversité par la réduction de nos consommations d'eau
- Réduire les coûts financiers
- S'adapter aux conditions climatiques

Contenu et mise en œuvre de l'action :

La mise en œuvre pour une programmation de l'arrosage des espaces verts de la commune :

- Evaluer les besoins
- Choisir des systèmes d'arrosage
- Planifier des cycles d'arrosage
- Entretenir régulièrement
- Former le personnel.
- L'arrosage se fait la nuit , un agent est dédié a l'entretien et la gestion de l'arrosage automatisé.

Évaluation et Perspectives :

En 2023 nous avons réduit de 26% notre consommation d'eau notamment dans les espaces verts



Personne à contacter :
Direction
Environnement
et Sauvegarde
des Populations

Démarrage action:
2022
En cours